



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 846/2024
Date de la séance du CE : 21 août 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2024.STA.1139
Classification : Non classifié

Élections de renouvellement général 2026 du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Date

La 45^e législature prendra fin le 31 mai 2026.

Vu les articles 72, 73 et 85 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 et l'article 41 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, l'élection de renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif aura lieu le **dimanche 29 mars 2026** et, dans les limites des dispositions légales, les jours précédents.

La nouvelle législature prendra fin le 31 mai 2030.

Le cas échéant, le deuxième tour des élections au Conseil-exécutif se tiendra le 3 mai 2026.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Chancellerie d'État
- Préfectures, à l'attention des autorités communales